

HECTARE

URBANISME DURABLE

Département de l'Hérault

MONTARNAUD
« LE BOIS DU CHATEAU »
LOT N°2 : RESEAUX HUMIDES

A.E.

Acte d'Engagement

HECTARE
URBANISME DURABLE

MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX
Tél : 04 67 79 84 83

Bbass
BET VRD

MAITRE D'OEUVRE

205 Avenue des Gardians
34 160 CASTRIES
Tél : 04 67 87 31 93
Email : geometre-castries@bbass.fr

3 AE

Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le marché complémentaire concerne le **lot N°2 : RESEAUX HUMIDES** des travaux d'aménagement du **lotissement LE BOIS DU CHATEAU** situé sur la commune de **MONTARNAUD** (34) comprenant 38 lots.

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Avenue Les Pouses - 34570 MONTARNAUD

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Jérôme LEDOUX

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ



57 Chemin de la Grave

34 150 SAINT JEAN DE FOS

Tél : 04 67 57 72 21

Email : contact@espinastp.fr

Forme juridique : SARL

SIRET : 414449905 00019

A.P.E. 4312A

Représentée par : M. ESPINAS

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'ŒUVRE

205 Avenue des Gardians

34 160 CASTRIES

Tél : 04 67 87 31 93

Email : geometre-castries@bbass.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



COORDINATION SECURITE

XC COORDINATION

21 rue du Sauvignon

34570 MONTARNAUD

Tél : 06 38 96 28 68

Email : Xccoordination@orange.fr

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHE

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 2 - RESEAUX HUMIDES

MONTANT MARCHÉ BASE HT	279 739,00 €
TVA 20 %.....	55 947,80 €
MONTANT TTC	335 686,80 €

Soit un total du marché en toutes lettres TTC : Trois cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt six et quatre-vingt centimes

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **10 mois (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée le **15 Juillet 2025** pour une livraison des travaux le **15 Janvier 2026**.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

- > **comptabilite@hectare.fr**
- et**
- > **jerome.ledoux@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à VENDARGUES, le 25/06/2025

L'exécution du présent marché sera notifié au titulaire par ordre de service

L'ENTREPRISE

SARL Maurice ESPINAS & FILS
TRAVAUX PUBLICS - CARRIERE
52, chemin de la Grave
34150 ST Jean de Fos
Tél 04 67 57 72 21 Fax 04 67 57 72 36
Siret w°414 499 905 00019
Code APE 4312A

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

M. LEDOUX



HECTARE
URBANISME DURABLE
75 ZI les Portes Domitiennes
CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX
04 67 79 84 83
SIREN 351 338 660

DATE D'EFFET DU MARCHE

A signature de l'ordre de service

"Le Bois du Château" à MONTARNAUD LOT 2 - RESEAUX HUMIDES				D.P.G.F. Juillet 2024					
n°	Désignation	Unité	Prix €	Travaux du lotissement		Travaux Avenue des Pousés		TOTAL TRAVAUX	
				Quantité	Total €	Quantité	Total €	Quantité	Total €

LOT 1 - VOIRIE & RESEAUX HUMIDES : RECAPITULATIF GLOBAL

n°	Désignation	Travaux du lotissement	Travaux Avenue des Pousés	TOTAL TRAVAUX
15	RESEAU PLUVIAL	133 771,00	5 880,00	139 651,00
16	RESEAU EAUX USEES	89 490,00	0,00	89 490,00
17	RESEAU A.E.P	63 823,00	3 525,00	67 348,00
18	DOSSIER ADMINISTRATIF	3 250,00	0,00	3 250,00
TOTAL LOT 1 - VOIRIE & RESEAUX HUMIDES		270 334,00	9 405,00	279 739,00
		54 086,80	1 881,00	55 967,80
		324 400,80	11 286,00	335 686,80

*B- par mètre, 2 25/00/225 "

SARL Maurice ESPINAS & FILS
TRAVAUX PUBLICS - CARRIERE
 52, chemin de la Grave
 34150 ST Jean de Fos
 Tél 04 67 57 72 21 Fax 04 67 57 72 36
 Siret n° 414 499 905 00019
 Code APE 4312A

HECTARE
 75 ZI les Portes Domitienne
 CS-90020 - 34741 VENDARGUES CEDEX
 04 67 79 84 83
 SIREN 351-338-660

Nota: Devenir à modification de l'ordre de service

505

"Le Bois du Château" à MONTARNAUD LOT 2 - RESEAUX HUMIDES				D.P.G.F. Juillet 2024					
n°	Désignation	Unité	Prix €	Travaux du lotissement		Travaux Avenue des Pouses		TOTAL TRAVAUX	
				Quantité	Total €	Quantité	Total €	Quantité	Total €
RESEAU A.E.P									
17									
17.1	Terrassement en tranchée en terrain de toute nature et mise en place canalisation AEP y/c évacuation, lit de pose et enrobage, grillage avertisseur, fourniture et pose canalisation, remblaiement et toutes sujétions								
17.1.1	FONTE Ø100mm	ml	72.50	300.00	21 750,00	0,00	0,00	300,00	21 750,00
17.1.2	FONTE Ø 60mm (branchement macro-lot)	ml	66.00	8,00	528,00	0,00	0,00	8,00	528,00
17.1.3	PEHD Ø25/32mm PN16 y/c fourreaux (branchement lots & arrosage)	ml	30.00	180.00	5 400,00	0,00	0,00	180,00	5 400,00
17.2	Canalisation principale PEHD Ø32 sous fourreau (pour arrosage) y compris manchons	ml	23.50	270.00	6 345,00	150.00	3 525,00	420,00	9 870,00
17.3	Pièces spéciales y/c butée béton (A titre indicatif)								
17.3.1	Ventouse	U	1 200,00	1	1 200,00	0	0,00	1	1 200,00
17.3.2	Coude Ø100 et 60mm	U	220,00	8	1 760,00	0	0,00	8	1 760,00
17.3.3	Vanne Ø100 ou 60mm sous bac	U	350,00	4	1 400,00	0	0,00	4	1 400,00
17.4	Regard vanne/purge/ventouse (avec tampon marquage "Eau potable") compris mise à la côte	U	850,00	1	850,00	0	0,00	1	850,00
17.5	Branchement - hors terrassement et abricompteur compris mise à la côte								
17.5.1	boucle à clé Ø25 ou 32mm	U	295,00	36	10 620,00	0	0,00	36	10 620,00
17.6	Abri compteur								
17.6.1	Mural (lots) avec rail et vanne d'arrêt	U	190,00	37	7 030,00	0	0,00	37	7 030,00
17.6.1	Mural (macro-lots) avec rail et vanne d'arrêt	U	935,00	1	935,00	0	0,00	1	935,00
17.6.2	Enterré (arrosage) avec vanne d'arrêt	U	205,00	1	205,00	0	0,00	1	205,00
17.7	Poleau incendie	U	2 400,00	1	2 400,00	0	0,00	1	2 400,00
17.8	Raccordement (branchement lot) sur réseau existant y/c pièces	F	650,00	2	1 300,00	0	0,00	2	1 300,00
17.9	Raccordement (réseau principale) sur réseau existant y/c pièces	F	650,00	2	1 300,00	0	0,00	2	1 300,00
17.10	Essais de potabilité et de pression	F	800,00	1	800,00	0	0,00	1	800,00
TOTAL RESEAU A.E.P					63 823,00		3 525,00		67 348,00
				H.T.					
DOSSIER ADMINISTRATIF									
18									
18.1	Etudes d'exécution	F	350,00	1	350,00	0	0,00	1	350,00
18.2	Elaboration du DOE	F	350,00	1	350,00	0	0,00	1	350,00
18.3	Recensement - Réalisé par un Géomètre expert								
18.3.1	Recensement voirie	F	750,00	1	750,00	0	0,00	1	750,00
18.3.2	Réseaux EU - EP - AEP	F	1 800,00	1	1 800,00	0	0,00	1	1 800,00
TOTAL DOSSIER ADMINISTRATIF				3 250,00		0,00		3 250,00	
				H.T.					

"Le Bois du Château" à MONTARNAUD LOT 2 - RESEAUX HUMIDES				D.P.G.F. Juillet 2024					
n°	Désignation	Unité	Prix €	Travaux du lotissement		Travaux Avenue des Pousses		TOTAL TRAVAUX	
				Quantité	Total €	Quantité	Total €	Quantité	Total €
RESEAU:EAUX USEES									
16									
16.1	Terrassement en tranchée en terrain de toute nature et mise en place canalisation EU y/c évacuation, lit de pose et enrobage, grillage avertisseur, fourniture et pose canalisation, remblaiement et toutes sujétions (y compris passage caméra et test d'étanchéité auto-contrôle entreprise)								
16.1.1	Ø 200 PVC CR16 (Réseau principal) - Profondeur suivant plan	ml	77,00	270,00	20 790,00	0,00	0,00	270,00	20 790,00
16.1.2	Ø160mm PVC CR16 (Branchements) avec bouchon collé sur les lots. Regard de visite y compris mises à la côte	ml	74,50	260,00	19 370,00	0,00	0,00	260,00	19 370,00
16.2.1	Ø800mm avec tampon marquage "Eaux usées"	u	850,00	9	7 650,00	0	0,00	9	7 650,00
16.3	Branchement y/c boîte, tampon								
16.3.1	boîte Ø315mm	u	340,00	37	12 580,00	0	0,00	37	12 580,00
16.3.2	Plus-value pour fourniture et pose de regard de branchement supplémentaire et surprofondeur (raccordements des lots n°25 à 27 - Cf. détail sur le plan des réseaux humides).								
16.4	Raccordement sur réseau existant y/c fourniture et pose d'un regard.	u	720,00	3	2 160,00	0	0,00	3	2 160,00
16.5	Raccordement sur regard existant	u	1 250,00	2	2 500,00	0	0,00	2	2 500,00
16.6	Raccordement lot (branchement) sur réseau existant	u	500,00	1	500,00	0	0,00	1	500,00
16.7	Essais	u	320,00	2	640,00	0	0,00	2	640,00
16.7.1	Passage caméra et essais d'étanchéité	F	2 500,00	1	2 500,00	0	0,00	1	2 500,00
16.7.2	Pénétrés	F	800,00	1	800,00	0	0,00	1	800,00
TOTAL RESEAU EAUX USEES				69 490,00		0,00		69 490,00	
				H.T.					

30E

"Le Bois du Château" à MONTARNAUD LOT 2 - RESEAUX HUMIDES				D.P.G.F. Juillet 2024			
n°	Désignation	Unité	Prix €	Travaux du lotissement		Travaux Avenue des Pouses	
				Quantité	Total €	Quantité	Total €
RESEAU PLUVIAL							
15							
15.1	Terrassement en tranchée en terrain de toute nature et mise en place canalisation EP y/c évacuation, lit de pose et enrobage, grillage avertisseur, fourniture et pose canalisation, remblaiement et toutes sujétions						
15.1.1	DN 300 BA 135	m	85,00	208,00	17 680,00	12,00	1 020,00
15.1.2	DN 400 BA 135	m	90,00	160,00	14 400,00	0,00	0,00
15.1.3	DN 600 BA 135	m	130,00	122,00	15 860,00	0,00	0,00
15.1.4	Cadre 50x30	m	330,00	20,00	6 600,00	0,00	0,00
15.1.5	Ø 200 PVC CR8	m	60,00	260,00	15 600,00	0,00	0,00
15.2	Regard y compris mise à la côte						
15.2.1	Regard de visite Ø 800 (Tampon 400kN)	u	810,00	12	9 720,00	0	0,00
15.2.2	Regard + grille plane ou concave 600x600	u	810,00	13	10 530,00	6	4 860,00
15.3	Branchement y/c boîte, tampon						
15.3.1	boîte Ø 315	u	590,00	37,00	21 830,00	0,00	0,00
15.3.2	Plus-value pour fourniture et pose de regard de branchement supplémentaire et surprofondeur (accords des lots n°23 à 27 - Cf. détail sur le plan des réseaux humides).	u	800,00	5	4 000,00	0	0,00
15.4	Cantiveau grille largeur 250mm	m	377,00	3,00	1 131,00	0,00	0,00
15.5	Ouvrage de tête						
15.5.1	Pour buse ou cadre arrivant dans bassin ou noue	u	395,00	6	2 370,00	0	0,00
15.6	Ouvrage sortie de la noue avec surverse intégrée	u	810,00	5	4 050,00	0	0,00
15.7	Ouvrage régulateur avec surverse intégrée	u	4 500,00	2	9 000,00	0	0,00
15.8	Raccordement sur réseau existant	u	500,00	2	1 000,00	0	0,00
TOTAL RESEAU PLUVIAL				133 771,00		5 880,00	139 651,00
				H.T.			

306